

TESSIOT Jules Alphonse

Né le 11 mai 1876 à Plaimpied (Cher), fils de Guillaume TESSIOT et de Marie BELLEVILLE.

Marié à Bourges le 03.06.1901 avec Eugénie POMMEREAU, d'où :

♂ Eugène Gabriel né en 1904

♀ Aline Juliette Héloïse née en 1909

♀ Madeleine née en 1916

Service militaire

Recrutement de Bourges (Cher), classe 1896, matricule n° 1694.

Signalement : cheveux *châtains* ; sourcils *châtains* ; yeux *châtains* ; front *ordinaire* ; nez *moyen* ; bouche *moyenne* ; menton *rond* ; visage *ovale* ; taille *1,62 m.*

Degré d'instruction générale 0. Degré d'instruction militaire exercé ;

Profession de *garde particulier*

Décision du Conseil de révision : *Bon.*

Jules TESSIOT effectue son Service militaire au 152^e R.I. du 15.11.1897 au 22.09.1900 et il est libéré muni du Certificat de bonne conduite.

Il est affecté dans la réserve du 95^e R.I., le régiment de Bourges, et accomplit deux périodes d'exercice en 1903 et 1906.

Il passe dans l'Armée Territoriale le 1^{er} octobre 1910. A cette date il a, déjà à son actif, 3 condamnations par le Tribunal Correctionnel pour vol, abus de confiance et ivresse.

En 1912, *accomplissant une période d'exercice de 9 jours et puni de 2 jours de prison (à subir après sa période) pour avoir changé de résidence sans en faire la déclaration, il disparaît du baraquement dans l'après-midi du 12 juin, manquant ainsi à l'appel du soir dudit jour et du 13 au matin. Déclaré déserteur le 20 juin 1912.*

Arrêté le 2 septembre 1912. Réintégré à l'effectif le 2 septembre et affecté au 62^e Régiment territorial le dit jour.

Condamné le 22 octobre 1912 par le Conseil de guerre de la 8^e Région à un mois de prison pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

En 1913 il est condamné une fois de plus en Correctionnelle : 1 mois de prison pour vol de bicyclette.

Guerre 14-18

Rappelé à l'activité par le Décret de Mobilisation Générale du 01.08.1914, Jules TESSIOT ne se présente pas.

Arrêté il est condamné le 4 novembre 1914 par le Conseil de guerre permanent de la 8^e Région territoriale séant à Bourges à trois ans de travaux publics (...) pour désertion à l'intérieur en temps de guerre (récidive). Il est expédié en Algérie et écroué à l'atelier de travaux Publics d'Orléans Ville¹.

Les individus condamnés à des peines importantes sont considérés comme « indignes de combattre pour la France. C'est pourquoi Jules TESSIOT est prisonnier en Algérie.

Les Atelier de Travaux Publics reçoivent les militaires condamnés à de moyennes ou longues peines Celui d'Orléansville passait pour pratiquer une discipline très sévère.

¹ Orléansville (Algérie).

« Le régime des ateliers est fondé sur le travail pendant la journée - environ dix heures - assorti d'une obligation de silence. Comme dans les pénitenciers, il faut compter un sergent pour vingt-cinq détenus, surnommés « Têtes de Veaux ». La nuit on dort en cellule. » Depuis 1900, « la loi autorise la création dans les ateliers d'une section spéciale d'isolement pour les récidivistes et les « enragés » ». ²
Les détenus doivent être glabres et les cheveux rasés.

Il est *gracié du restant de sa peine par décret du 8.3.1916* et affecté à *Colomb-Béchar au groupe spécial le 24 mars 1916*, il s'agit du 2^e Groupe spécial disciplinaire. Ce groupe est levé par le 2^e Corps et déployé aux confins algéro-marocains.

Les Groupes Spéciaux reçoivent les condamnés réservistes, les militaires graciés ou libérés des Ateliers de Travaux Publics. Ils participent, au côté des *Bataillons d'Infanterie Légère d'Afrique*, à la lutte contre l'Allemagne, au contrôle militaire et au maintien de l'ordre dans nos territoires : Tunisie, Algérie, Maroc.

Il passe au *4^e bataillon d'Afrique le 27 mai 1918*.

Le 4^e Bataillon d'Afrique est un de ces célèbres *Bat d'Af* - Bataillons d'Infanterie Légère d'Afrique ou B.I.L.A. - basés dans le Maghreb. Ces bataillons sont considérés, en France, comme bataillons disciplinaires. Certains combattront les Allemands sur le sol de France. Les bataillons regroupaient des militaires libérés, venant des prisons militaires, des pénitenciers, des ateliers de travaux publics, ou sanctionnés durant leur service.

Jules TESSIOT paraît se trouver, un temps, à Médenine en Tunisie.

Passé au 61^e R.T.I. (Régiment Territorial d'Infanterie), il retrouve la métropole et la guerre sur le sol français. A cette période le 61^e Régiment d'Infanterie Territorial maintient en état des voies de communication menant au front. Rapidement c'est l'Armistice.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 6 février 1919.

Campagnes contre l'Allemagne

région saharienne du 28 Mars 1916 au 30 octobre 1918

En France Intérieur du 31 octobre 1918 au 6 février 1919

En marge :

2^e groupe spécial 11.5.1916 (2^e Groupe spécial disciplinaire levé par le 2^e Corps, déployé aux confins algéro-marocain).

4^e b^{on} d'Afrique³ 17.5.1916.

61^e Rég^t t^{al} d'Inf^{rie} 4

Décédé le 1^{er} février 1922 à Bourges

Indication des corps auxquels Jules TESSIOT a été affecté :

Dans l'armée active : *152^e Rég^t d'Infanterie*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active : *Rég^t d'Infanterie à Bourges*

Dans l'armée territoriale ou sa réserve :

62^e Rég^t Territ^{al} d'Infanterie

2^e groupe spécial 11.5.16

4 bⁿ d'Afrique ...

61^e Rég^t t^{al} d'Inf^{rie}

35^e Reg^me d'Infanterie

² *Les Bat d'Af - La légende des mauvais garçons*, par Ferial BEN MAHMOUD, édit. Mengès 2005.

³ 4^e Bataillon d'Afrique

⁴ 61^e Régiment territorial d'Infanterie.

Sources :

Fiche Matricule – AD du Cher

Les Bat d'Af - La légende des mauvais garçons, par Ferial BEN MAHMOUD, édit. Mengès 2005

Daniel BEYS (AGFH n° 1051)

-----00000-----